



HONORAIRES DE TRANSACTION

IMMOBILIER ANCIEN

Prix de vente	Montant des honoraires
Jusqu'à 90 000 €	7 000€ TTC
De 90 001€ à 300 000€	10 000€ TTC
À partir de 300 001€	5% TTC

IMMOBILIER NEUF

Pour toute transaction dans l'immobilier neuf, nos honoraires s'élèvent à un taux fixe de 3 % du prix de vente (TTC).

Inclu les garages, terrains, caves...

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Location

Promoteur : 10% du loyer mensuel HT

Preneur : 10% du loyer mensuel HT

Vente

Dans le cadre de la commercialisation de bureaux et de commerces, nos honoraires s'élèvent à 3 % du prix de vente (TTC).



En respect des obligations légales, nous offrons une estimation gratuite de votre bien, sans engagement ni frais supplémentaires.